

**Madame Roselyne Bachelot**  
Ministre de la Culture  
Palais Royal  
3 rue de Valois  
75001 PARIS

Paris, le samedi 15 mai 2021

**OBJET : Réponse à la ministre de la Culture sur les divisions des artistes-auteurs**

Madame la Ministre,

Interrogée sur la situation sociale des artistes-auteurs le 6 mai dernier par madame la députée Albane Gaillot, vous avez affirmé :

*« C'est un secteur extrêmement divisé, on peut écouter les uns et les autres, encore faut-il les écouter toutes et tous et ne pas choisir son camp ou son clan dans ce domaine. Il y a des artistes-auteurs de toute sorte, peut-être que l'on entend surtout les écrivains, mais il ne faut pas oublier qu'il y a des plasticiens, des sculpteurs, des vidéastes, des peintres, et que vouloir mettre tout le monde à la même jauge c'est avoir une vision monarchique et autocratique. Il faut d'abord tenir compte de la diversité du secteur. Il s'agit d'être pragmatique, opérationnel, j'ai lancé un plan artistes-auteurs, certains m'ont reproché de n'avoir pas repris les 23 propositions du rapport Racine, j'ai repris les 15 propositions qui font l'unanimité. Quant au reste, régler les conflits qu'il y a entre les artistes-auteurs, je préférerais régler les conflits territoriaux en mer de Chine, ce serait plus simple pour moi. »*

Nous regrettons, Madame la Ministre, que vous repreniez à votre compte des arguments éculés, maintes fois mis en avant pour freiner toute réforme qui permettrait de mettre un terme à la situation sociale dramatique que vivent aujourd'hui les créateurs et les créatrices en France. Au-delà de la diversité de nos créations et des circuits de diffusions de nos œuvres, l'ensemble des artistes-auteurs et artistes-autrices est uni par un même régime et par une même activité économique : la conception et la création d'œuvres. La source de nos problèmes est commune : déficit d'identification des créateurs et des créatrices, absence d'un statut clarifié et d'une représentation professionnelle conforme aux principes fondamentaux de la République, qui permettrait notamment de piloter notre protection sociale et de corriger l'asymétrie des relations avec nos diffuseurs.

Nous formons une intersyndicale de 18 organisations professionnelles d'artistes-auteurs et artistes-autrices couvrant l'ensemble de la création. Nous sommes peintres, photographes, coloristes, plasticiennes, compositeurs, autrices de jeux, écrivains, illustratrices, traducteurs, réalisatrices, vidéastes et bien d'autres métiers encore. Un regroupement aussi large que le nôtre, qui partage des vues communes, assène ainsi un sévère démenti aux voix qui aiment à exacerber nos différences.

Pour autant, une ligne de partition existe bien. Seulement, nous ne la plaçons pas au même endroit. D'un côté, il y a la situation actuelle, désastreuse pour nombre d'entre nous quelles que soient nos pratiques artistiques. De l'autre, il y a la justice et le respect de principes fondamentaux de la République, qui ont une valeur constitutionnelle.

Percevoir que ce qui est commun aux artistes-auteurs et autrices est premier en regard de ce qui les différencie est la condition *sine qua non* d'une politique publique dont l'objectif serait le respect de leurs droits individuels et collectifs ainsi que l'amélioration de leurs conditions de travail.

Vous n'ignorez pas qu'en politique, comme le disait Georges Clemenceau, « *il faut savoir ce que l'on veut. Quand on le sait, il faut avoir le courage de le dire. Quand on le dit, il faut avoir le courage de le faire.* »

Or le 6 juillet 2020, vous affirmiez « *je serai la ministre des artistes* ».

Mais aujourd'hui comme hier, en Mer de Chine, nos embarcations continuent de prendre l'eau inexorablement.

Car en réalité le « plan artistes-auteurs » que vous avez lancé récemment ne prend nullement le mal à sa racine.

Il ne tient compte d'aucune mesure fondamentale du rapport Racine, hormis la création d'un observatoire annuel des artistes-auteurs.

De fait, les 15 mesures annoncées, loin de faire l'unanimité, confortent des positions établies sans apporter de réponse satisfaisante à la détresse sociale rencontrée par la majorité des professionnels de notre secteur.

À ce jour, vous refusez notamment aux artistes-auteurs et autrices le droit de désigner démocratiquement leurs représentants. Vous envisagez que votre ministère désigne lui-même nos représentants, n'est-ce pas là « *une vision monarchique et autocratique* » du dialogue social ?

Cependant, il est encore temps d'agir pour éviter le naufrage de la culture et des professionnels bien vivants qui en sont la source.

Nous sommes éminemment pragmatiques et appelons de tous nos vœux des mesures réellement opérationnelles, nous nous tenons à votre disposition pour vous apporter tous les éclairages que vous jugerez nécessaires.

#### ORGANISATIONS SIGNATAIRES :

